



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11/02/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 04.02.2026, s'est réuni en séance ordinaire le 11 février 2026 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine de PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Lola HATTAT, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT

Absente excusée : Mme Christine MIGEON

Secrétaire de séance : Mme Claire PIERROT

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 8 décembre 2025.

2- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE DE 2 CÂBLES SOUTERRAINS

Madame Hattat, conseillère, informe l'assemblée que dans le cadre d'un dossier de déclaration préalable déposé par la société NW JOULES (Paris) pour l'installation d'un élément préfabriqué de stockage d'énergie sur la parcelle cadastrée W253 et accepté en date du 2 mai 2025 par la Préfecture de la Marne, la société ENEDIS demande la signature d'une convention de servitude avec la commune pour le passage de 2 câbles souterrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3- DÉSAFFECTATION DU CHEMIN RURAL DE NOGENT L'ABBESSE

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire d'une parcelle, dénommée chemin rural de Nogent l'Abbesse, mais que le chemin n'est plus utilisé depuis plusieurs années et qu'il est actuellement intégré dans une propriété privée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la désaffectation (passage du domaine public au domaine privé) de ce chemin rural, ce qui permet ensuite d'effectuer une cession à l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette désaffectation.

4- CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC) POUR LE PROJET « MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET DE DIAKOW »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la demande de subvention auprès de la CUGR dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) a été acceptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce fonds de concours pour les travaux de « modernisation et mise aux normes de la mairie et de l'espace Diakow » à hauteur de 84 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CUGR.

5- PLAN DE LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

Madame Sauvageot, adjointe, informe les membres du conseil de la recrudescence de déjections canines laissées dans les pelouses, sur les trottoirs et espaces publics, et cela malgré la mise à disposition de sacs à déjections sur l'ensemble de la commune.

Il a également été constaté que sur certains sites de distribution les sacs sont dérobés en grande quantité dès leur réapprovisionnement. Ce comportement pénalise l'ensemble des habitants et représente un coût non négligeable pour la collectivité. Plus de 8 000 sacs distribués gratuitement en 5 ans.

Par respect pour le cadre de vie, pour les enfants, les agents communaux et l'ensemble des usagers, chacun doit assumer ses responsabilités.

En conséquence, le conseil municipal décide de mettre en place un plan de lutte contre les déjections canines :

- Prévention et sensibilisation auprès des indéclicats dans un premier temps,
- Mise en place de contrôles et sanctions dans un second temps.

6- SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS

Madame de Prémonville, adjointe, informe les membres du conseil que la Mission Locale sollicite une cotisation de 1 euro par an par habitant. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette subvention.

Madame de Prémonville rappelle également qu'une permanence a lieu en mairie le 1^{er} mardi de chaque mois.

Elle permet de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, mais leurs domaines d'intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, et loisirs entre autres.

7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir réceptionné les demandes de subvention des différentes associations, Monsieur Michaux, adjoint en charge des associations, rappelle que le rôle de la collectivité est de favoriser les aides aux dépenses d'investissement des associations et au développement des activités culturelles, sportives ou d'événementiels qui favorisent le rayonnement du territoire.

Il est ensuite rappelé les subventions accordées au titre de l'année précédente.

Monsieur Michaux expose les différentes demandes de subventions des associations pour l'année 2026.

Après débat, les subventions suivantes sont accordées par les membres du conseil :

Intitulé	Vote 2026
ADMR – Beine-Nauroy	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €
La Champenoise (association de musique)	800 €
BCS	1 500 €
OLYMPIQUE FC	200 €
Collège de PONTFAVERGER	100 €
ONAC	50 €
Les Marmousets	13 000 €
Amis de Nauroy	500 €

8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Reconduction des mêmes taux d'imposition pour 2026, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.28 %

9- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Madame Sauvageot, adjointe aux finances, rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur (la mairie de Beine-Nauroy) et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Madame Sauvageot présente alors le CFU pour l'année 2025 dont les montants concordent entre ceux de la mairie et ceux du comptable public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2025.

10- DÉLIBÉRATION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Marie-Dominique Beaudoin conseillère déléguée, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Romain Bonhomme, après s'être fait présenter le budget primitif, les restes à réaliser et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte financier unique dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 - Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :



DÉLIBÉRATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET RÉSULTAT

Compte financier unique 2025 :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2025	734 241.35 €	889 115.41 €	640 559.97 €	425 542.98 €	1 374 801.32 €	1 314 658.39 €
Déficit de financement (investissement)			206 002.85 €			
Restes à réaliser DÉPENSES			58 842 €			
Restes à réaliser RECETTES				58 842 €		
Excédent total de financement (fonctionnement reporté)				502 512.68 €		

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4 - Décide de les affecter au compte de résultats

11- BUDGET PRIMITIF 2026

Après s'être fait présenter le budget pour l'année 2026 par Madame Sauvageot adjointe aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes
Soit :

- Section de FONCTIONNEMENT : 1 367 628.88 €
- Section d'INVESTISSEMENT : 1 526 113.38 €

12-CONVENTION D'ATTRIBUTION DU FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux) POUR LE TERRAIN MULTI SPORTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CUGR a accordé à la commune une aide de 84 000 € au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour la création du terrain multisports.

La commune doit donc signer une convention avec le Grand Reims pour l'obtention de cette aide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

POINTS DIVERS

- CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire informe qu'un important échenillage a eu lieu sur la commune et salue le travail titanesque des agents des services techniques.

Selon le protocole en vigueur :

Les agents des services techniques munis d'une nacelle ont coupé les nids présents sur les arbres, ceux-ci ont ensuite été brûlés (cela correspond à environ deux camions pleins). Un traitement sera effectué au printemps sur les nids toujours présents.

En ce qui concerne les chenilles présentes à l'école : un élagage sera prochainement effectué par le Grand Reims.

- FRELONS ASIATIQUES

Madame Beaudoin, conseillère, informe que des pièges à frelons ont été commandés.

En partenariat avec Monsieur Hologne, apiculteur de la commune, un atelier est proposé aux habitants le **samedi 7 mars** aux ateliers municipaux, afin de confectionner soi-même son piège à frelons.

Dates à retenir :

- 9 mars : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- 15 mars : ELECTIONS MUNICIPALES de 8h00 à 18h00 à la mairie
- 4 avril : CHASSE AUX ŒUFS

La conseillère

Claire PIERROT



Le Maire,

Romain BONHOMME

